

L'APOLLINAIROIS



Date de tombée : 23 mars 2022

Prochaine parution : 5 avril 2022



VOL. 29 / NO 6 / Mars 2022

Crédit photo : DanielTphoto

BRAVO aux organisateurs du Défi Lotbinière NAHAK pour l'activité qui a eu lieu les 12 et 13 février dernier.

Merci aux participants, bénévoles et spectateurs!

LA COLLECTE DU COMPOSTAGE REPRENDRA DANS LA SEMAINE DU 4 AVRIL

INDEX

- | | |
|--|---|
| 2 : Mot du maire | 9 : L'Entraide – Épinglettes – Fermières |
| 3 : Bibliothèque au Jardin des livres | 10 : Filles d'Isabelle – Licence pour chiens |
| 4-5 : Service de l'urbanisme | 11 : Équipe pastorale – CPAL vaccination |
| 6 : Inscription baseball les Toros de Lotbinière | 12-13 : OBV du Chêne |
| 7 : Inscription soccer Lotbinière | 14-17 : Procès-verbaux de février |
| 8 : Publicité gratuite – Local à louer – Versement des taxes –
Changement d'heure/changement de piles | 17 : ABC Lotbinière bénévoles recherchés |
| | 18 : Maison de la Famille – Regroupement des jeunes |

MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE

Mot du maire



Chère concitoyenne et cher concitoyen,

Je désire débuter ce mot du maire en vous invitant à une séance d'information sur le projet de transformation de l'église qui aura lieu le 29 mars prochain. Depuis environ 18 mois, la Municipalité travaille sur ce dossier pour trouver une nouvelle vocation à ce bâtiment patrimonial. En effet, après que la Fabrique ait informé la Municipalité en 2020 de son incapacité à demeurer propriétaire de l'église, le conseil municipal a accepté de travailler à élaborer un projet qui permettrait de donner une deuxième vie à ce bâtiment situé au cœur du village. Un comité de citoyens a alors été mis sur pied et une architecte spécialisée dans le domaine a été embauchée, à l'aide d'une subvention, pour coordonner le dossier et effectuer un audit technique sur l'édifice. Après plusieurs mois de réflexions et de consultations, nous sommes rendus à l'étape de présenter le projet à la population. Celui-ci consiste à aménager une maison de la culture et une médiathèque, en y déménageant et en agrandissant la bibliothèque municipale. La Municipalité pourra ainsi bonifier les services offerts à la bibliothèque, mais aussi offrir toute une palette de nouvelles activités culturelles. L'avis de convocation et un document explicatif ont été produits et envoyés par la poste à tous les citoyens dans la semaine du 28 février. Les gens qui ont des questions ou qui veulent en apprendre davantage sont invités à participer à cette séance d'information du 29 mars prochain.

Le 9 février dernier, Statistiques Canada publiait les données du recensement de 2021. Nous avons eu la surprise d'apprendre que la municipalité de Saint-Apollinaire est la 4^e ville au Canada et la 1^{re} au Québec d'au moins 5000 habitants présentant les plus fortes croissances démographiques, entre 2016 et 2021. La population est passée de 6110 à 7968 habitants en l'espace de cinq ans, ce qui signifie un taux de croissance de 30,4 %. Au Canada, les 3 premiers rangs sont occupés par deux villes de l'Ontario et une de la Colombie-Britannique. Ces statistiques sont donc le reflet de ce que nous observons sur le terrain avec les nombreux permis de construction décernés et l'apparition des nouveaux quartiers résidentiels. Cette croissance effrénée apporte son lot de défis pour s'assurer d'un développement harmonieux du territoire, ce à quoi toute l'équipe municipale s'affaire jour après jour.

Les 12 et 13 février derniers avait lieu la première édition du Défi Lotbinière NAHAK. Plus de 160 équipes de partout en Amérique du Nord ont participé à cet événement de course de chiens de traîneaux. Lors de ces deux journées, plusieurs compétitions avaient lieu, soit le sprint à 6 chiens, le sprint à 4 chiens, la trottinette à 2 chiens ainsi que le canicross. Le tout se déroulait au bout de la rue des Vignes. Plusieurs bourses étaient en jeu pour les mushers en compétition. Malgré la température pluvieuse du samedi, les organisateurs se disent satisfaits de l'affluence au cours de la fin de semaine. En effet, plusieurs spectateurs étaient massés tout le long des parcours et au fil d'arrivée pour encourager les participants. Je tiens d'ailleurs à féliciter les organisateurs ainsi que les bénévoles pour cette première édition fort réussie. Nous avons déjà hâte à l'an prochain!

Pour une deuxième année consécutive, la Municipalité reconduit deux programmes pour ses citoyens. Le premier se nomme *Programme d'aide à la restauration patrimoniale*. Il s'adresse à tout propriétaire privé d'un immeuble possédant un intérêt patrimonial, qu'il soit une personne physique ou morale. Il est applicable aux travaux qui portent sur la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti pour les exercices financiers du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023. Quant au *Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques*, celui-ci vise à favoriser la construction d'installations septiques conformes en accordant un prêt à un taux préférentiel. Le détail du programme est inscrit à la page 5 de cette édition de l'Apollinaire. Pour toutes questions relatives à ces programmes, il est aussi possible de contacter notre service de l'urbanisme.

Votre maire,
Jonathan Moreau

La bibliothèque Au Jardin des livres vous informe!



Une animation en présentiel!



Le mercredi 16 mars 2022, à 19 h, à la salle du conseil

Inscriptions à la bibliothèque ou par téléphone au 418 881-3996, poste 250

Inscriptions obligatoires - 30 places disponibles!

Abonné : gratuit Non-abonné : 10 \$

NOUVEAUTÉ : PRÊT DE CASSE-TÊTES

La bibliothèque municipale élargit l'éventail de ses services en offrant désormais le prêt de casse-têtes. Vous pouvez maintenant emprunter un casse-tête pour une période de 4 semaines.

CASSE-TÊTES



Nous avons quelques casse-têtes à prêter de 500, 1000 et 1500 morceaux.

Si vous en possédez et que vous ne pensez plus vous en servir, nous acceptons les dons avec plaisir!

SECTION JEUNESSE EN ANGLAIS MISE À JOUR!

Nous vous avons entendu! La section jeunesse des romans en anglais a été mise à niveau. Une soixantaine de livres s'est ajoutée à notre collection. Ces romans sont parfaitement adaptés si votre enfant est inscrit dans un programme intensif ou tout simplement s'il a le goût de lire en anglais.

La mise à niveau de la collection des romans jeunesse en anglais est faite au fur et à mesure selon le plan de développement des collections et les besoins.

Nos heures d'ouverture :

Mardi : 13 h 30 à 20 h 30

Mercredi : 9 h à 11 h et 13 h 30 à 17 h 30

Jeudi : 15 h 30 à 20 h 30

Samedi : 9 h à 12 h

Dimanche : 9 h à 12 h

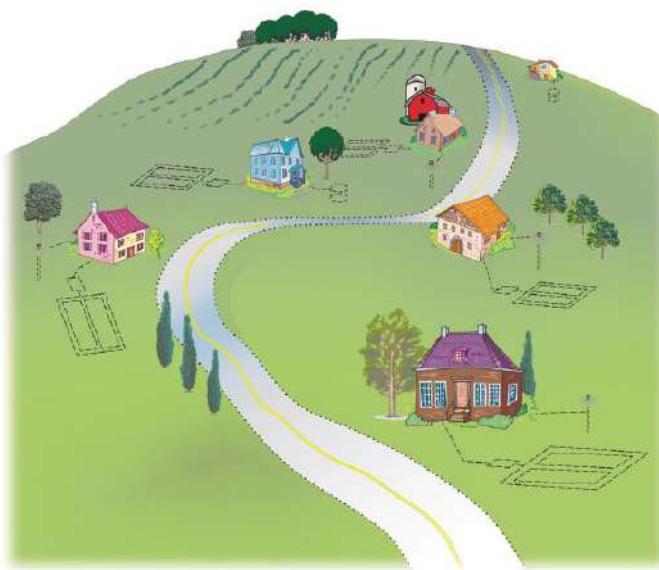


Suivez-nous sur Facebook
Bibliothèque Au jardin des livres
pour connaître nos nouveautés!

Marc-Olivier Laprise, responsable de la bibliothèque

SERVICE DE L'URBANISME

Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques.



Aux fins de favoriser la construction d'installations septiques conformes sur son territoire, la Municipalité pourra accorder un prêt au propriétaire de tout immeuble résidentiel qui procèdera à la construction d'une installation septique pour cet immeuble et qui remplira certaines conditions (voir le règlement no 921-2022).

Montant maximal du prêt : **20 000 \$**. L'installation ne doit pas présenter une condition pour l'émission d'un permis de construction.

Le remboursement du prêt se fera sur une **période de 15 ans** par versement annuel sur le compte de taxes municipales.

Vous pouvez consulter l'intégralité du Règlement no 921-2022 sur le site internet de la Municipalité au www.st-apollinaire.com dans l'onglet « règlements municipaux » afin de connaître tous les détails.

Inscrivez-vous auprès de la Municipalité à Mme Cathy Bergeron au 418 881-3996 le poste 229 ou par courriel au cathy.bergeron@st-apollinaire.com.

Types des demandes de permis et certificats	Janvier
Agrandissement – Bâtiment principal	1
Autorisation – Changement d'usage	1
Autorisation - Enseigne	1
Branchements	1
Construction bâtiment complémentaire	6
Construction bâtiment principal	2
Installation septique	1
Patio, galerie, terrasse	1
Transformation et réparation	9
Total	23

DEMANDE DE PERMIS EN LIGNE

Sur le site internet de la Municipalité au :
www.st-apollinaire.com

Sur l'icône : PERMIS EN LIGNE - URBANISME

Ou encore par le biais de : 

N'hésitez pas à communiquer avec le service d'urbanisme pour toutes informations complémentaires ou visitez le site internet de la Municipalité au : www.st-apollinaire.com

Cathy Bergeron

Directrice générale adjointe
418 881-3996 poste 229
cathy.bergeron@st-apollinaire.com

Louise Camiré

Inspecteur en bâtiment
418 881-3996 poste 224
louise.camire@st-apollinaire.com

Nathalie Breton

Adjointe à l'inspecteur en bâtiment
418 881-3996 poste 235
nathalie.breton@st-apollinaire.com

...SERVICE DE L'URBANISME

Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale



La Municipalité de Saint-Apollinaire présente un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale dans le but de mettre en valeur et transmettre aux générations futures le patrimoine culturel des bâtiments qui contribuent aux valeurs du territoire de Saint-Apollinaire. Ce partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) encourage financièrement la réalisation de travaux de **restauration** et de **préservation** des composantes extérieures des bâtiments patrimoniaux. Visitez le site web de la Municipalité pour consulter la liste des bâtiments admissibles.

Pour des travaux de restauration et de préservation des éléments caractéristiques de l'immeuble, un remboursement maximal de 60 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 7500 \$ peut être accordé.

Pour des travaux de restauration des portes, des fenêtres et du revêtement de la toiture avec des matériaux traditionnels, un remboursement de 75 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 10 000 \$ peut être accordé.

Les travaux admissibles sont les suivants :

- Piment de murs extérieurs
- Ouvertures (portes et fenêtres)
- Couverture des toitures
- Ornements (boiseries, moulurations, corniches, frises, etc.)
- Éléments en saillie (galeries, vérandas, balcons, perrons, garde-corps, etc.)
- Éléments structuraux (cheminées de maçonnerie, fondations et murs porteurs)

Travaux non admissibles :

Les travaux de rénovation ne sont pas admissibles à ce programme, par exemple :

- Remplacement de parements en matériaux traditionnels par des parements contemporains, comme ceux en PVC, en vinyle, en aggloméré ou en fibrociment.
- Remplacements de portes et fenêtre en matériaux traditionnels par des parements contemporains, comme ceux en vinyle, en chlorure de polyvinyle ou en métal anodisé.
- Remplacement d'une couverture de toiture en matériaux traditionnels par une couverture en bardeau d'asphalte.
- Remplacement d'une couverture de toiture en bardeau d'asphalte par une nouvelle couverture en bardeau d'asphalte.

Consultez tous les détails de ces programmes d'aide financière (numéro 910-2021 et 911-2021) disponibles sur le site web de la Municipalité

Date limite d'inscription : Le 14 avril 2022 à 16 h 30

Pour information : Cathy Bergeron, directrice générale adjointe, 418 881-3996 poste 229
cathy.bergeron@st-apollinaire.com

Toros 2022



TOROS
T
L

EN 2021, LE BASEBALL A CHANGÉ LA GAME POUR EUX. EST-CE QUE 2022 SERA TON ANNÉE?

Toros 2022

POUR S'INSCRIRE

En ligne : www.st-apollinaire.com/services/services-municipaux/loisirs-et-culture/ (Accès-cité Loisirs)
: <http://www.toroslotbiniere.com/> – cliquez sur résident de Saint-Apollinaire

Pour communiquer avec nous : jean-michel.blouin@st-apollinaire.com
418 881-3996, poste 237

Pour information : <https://www.facebook.com/TorosLotbiniere/>

Comme chaque année, les parents bénévoles font partie intégrante du succès de notre petite organisation. Si vous souhaitez apporter votre contribution en tant qu'entraîneur, adjoint, etc., n'hésitez pas à nous en faire part! **Inscription du 14 février au 17 avril 2022**

Catégorie	Année de naissance	Coût
Novice	2015-2016-2017-2018 (organisé, encadré et géré par l'Académie O'Max)	150\$
9U (Atome)	2013-2014	210\$
11U (Moustique)	2011-2012	220\$
13U (Pee-wee)	2009-2010	230\$
15U (Bantam)	2007-2008	240\$
18U (Midget)	2005-2006	250\$

*Un rabais de 10\$ sera accordé à chaque inscription supplémentaire d'une même famille.

TOROS
T
L



ASSOCIATION DE SOCCER DE LOTBINIÈRE

Inscription Soccer Lotbinière ÉTÉ 2022

Bien que nous soyons encore dans le froid de l'hiver, l'Association de Soccer Lotbinière est déjà en mode " ÉTÉ " pour nos joueurs et joueuses de soccer.

L'Association de Soccer Lotbinière débutera les inscriptions **à compter du 21 février 2022 et ce jusqu'au 11 mars inclusivement.**

Afin de vous mettre au parfum de la nouveauté, qu'il y aura à l'ASL, nous avons choisi d'utiliser une plateforme d'inscription en ligne pour toutes les catégories (U4 à Senior).

La plateforme permettra d'inscrire votre enfant en ligne et faire également les paiements via carte de crédit ou virement bancaire.

Il y aura des rencontres d'informations concernant la nouvelle structure du soccer dans la région, ainsi que l'explication pour la plateforme d'inscription entre le 14 et 20 février 2022, **via ZOOM**. Qui vous sera envoyé via votre adresse courriel.

Lors des rencontres Zoom, outre l'explication de la formule de CDC, nous expliquerons également les augmentations des frais d'inscriptions pour chacune des catégories.

Pour toutes informations, veuillez contacter le Directeur Sportif Jean-François J-Giguère via courriel au direction.technique.fusion@gmail.com ou par téléphone au 581-996-6995

Voici les coûts d'inscriptions par catégorie pour la saison d'été 2022.

Catégories	Tarifs
U4 (2018) – U5 (2017) – Local	100,00\$ (Inclus Atelier Technique + Match)
U6 (2016) – U7 (2015) – U8 (2014) - Local	150.00\$ (Inclus 12 CDC + Saison Régulière)
U9 (2013) - U10 (2012) – Local	180.00\$ (Inclus 12 CDC + Saison Régulière)
U11 (2011) – U12 (2010) – Calendrier ARSQ	180.00\$ (Inclus 12 CDC + Saison Régulière)
<u>Ligue de Développement</u>	
U9 (2013)	** 350.00\$ **
U10 (2012)	
U11 (2011)	
U12 (2010)	
U13 (2009) – U14 (2008) – LSQM	225.00\$ (Inclus 6 CDC + Saison Régulière)
U15 (2007) – U16 (2006) – LSQM	225.00\$ (Inclus 6 CDC + Saison Régulière)
U17 (2005) – U18 (2004) – LSQM	225.00\$ (Inclus 6 CDC + Saison Régulière)
U21 (2001-2002-2003) - LSQM	Selon les coûts des FRAIS ARSQ – LSQM
Senior (2003 et moins) - LSQM	Selon les coûts des FRAIS ARSQ – LSQM
** Les équipes U13 à U18 qui seront classé dans la ligue régionale A de l'ARSQ **	

N.B. : Lors de l'inscription en ligne, un frais de service pourrait être appliqué sur la facture.

PUBLICITÉ GRATUITE COMMERCES ET INDUSTRIES DE SAINT-APOLLINAIRE

Vous avez une entreprise située sur le territoire de Saint-Apollinaire et vous désirez vous faire connaître?

Il vous est possible d'avoir une publicité **gratuite** au verso de notre journal. Une page 8 ½ X 11 en couleur, mais **une seule et unique fois**.

Pour information ou pour réserver votre mois pour votre publicité, communiquez avec Manon Côté au 418 881-3996, poste 233 ou par courriel à : manon.cote@st-apollinaire.com.

Nous pouvons faire la publicité pour vous gratuitement.

Il reste 6 mois de disponibles pour 2022 : **avril, mai, septembre, octobre, novembre et décembre**.

Réservez votre place!



VOTRE 1^{ER} VERSEMENT DES TAXES ÉTAIT DÛ LE 28 FÉVRIER

Vous pouvez payer via la plateforme Voilà ! Pour plus d'information, visitez-le : www.appvoila.com

Vous pouvez également payer votre compte de taxes par internet. Voici la liste des institutions financières avec lesquelles vous pouvez le faire :

Caisse Desjardins - Banque de Toronto Dominion - Banque Royale - Banque Nationale - Banque de Montréal et Banque Scotia.

Le n° de référence correspond au numéro de matricule composé de la lettre F suivie de 16 chiffres.

Exemple : F1234 56 7890 00 0000.



Profitez du changement d'heure qui s'effectuera le dimanche 13 mars pour vérifier votre avertisseur de fumée et, au besoin, remplacer la pile. Rappelez-vous qu'un avertisseur de fumée qui fonctionne en tout temps peut sauver des vies.

Pour **vérifier votre avertisseur de fumée**, il suffit d'appuyer quelques secondes sur le bouton d'essai pour que le signal se fasse entendre. Un avertisseur en bon état émet un signal immédiatement après le déclenchement du bouton d'essai.

Dans la nuit du samedi 12 au dimanche 13 mars, on avance l'heure!

LOCAL À LOUER À PLACE FRANCOEUR

Il reste un local à louer à place Francoeur, 94, rue Principale :

**local 5
212 pi²
499.79 \$/mois**

Pour information : 418 881-3996, poste 232.



L'ENTRAIDE

Bonjour chers citoyennes et citoyens de Saint-Apollinaire!

Nous avons eu un hiver froid sans les tempêtes d'autrefois, mais ils nous restent peut-être des surprises, car elle n'a sûrement pas dit son dernier mot.

Avec les mesures sanitaires qui vont être levées peu à peu, nous allons pouvoir revenir à une vie plus normale. Les gens n'attendront plus à l'extérieur et plus de gens pourront entrer à la fois. C'est encourageant pour notre clientèle et nos bénévoles.

Avec la population qui grandit à vue d'œil, il y a des résidents qui ne nous connaissent pas. Nous vous invitons à venir encourager nos bénévoles qui travaillent très fort pour avoir de beaux vêtements pour toute la famille, des chaussures, des articles de sports ainsi que des petits appareils électriques et électroniques. Nous avons de la vaisselle et des articles pour toutes les pièces de votre demeure. Nous sommes une belle équipe à travailler pour notre communauté, et avec votre aide nous aidons la planète.

Venez nous voir les mardis de 10 h à 16 h, les jeudis soir de 18 h à 20 h 30 et les 2^e et 4^e samedis du mois de 10 h à 16 h.

À bientôt,

*Les bénévoles de L'Entraide
de Saint-Apollinaire*



POUR LES COLLECTIONNEURS D'ÉPINGLETTES



La Municipalité offre **gracieusement** une épinglette des armoiries de Saint-Apollinaire à tous les citoyens et citoyennes de Saint-Apollinaire qui le désire.

Vous n'avez qu'à passer à la réception et en faire la demande.

CERCLE DE FERMIÈRES



Bonjour à toutes et à tous!

Quelques nouvelles du Cercle de Fermières Saint-Apollinaire.

La situation sanitaire évolue doucement, laissant entrevoir le soleil printanier et l'espérance des jours plus doux qui l'accompagne. Du côté du local des Fermières, les mesures ont pu être assouplies dans les derniers jours, permettant un retour aux activités plus normal, tout en demeurant respectueuses des mesures de distanciation physique, dans le souci de garder toutes nos membres en santé.

Le tricot de couvertures pour les bébés hospitalisés au CHUL se poursuit chez nos membres : même si vous ne faites pas partie du Cercle, et que vous avez de l'intérêt pour contribuer, n'hésitez pas à entrer en contact avec nous. Il nous fera plaisir de vous accompagner dans votre projet ou de vous fournir un patron au besoin. Plusieurs projets de tissage sont également en cours au local : soyez les bienvenues si vous désirez apprendre ou réaliser un projet qui vous stimule depuis longtemps!

Enfin, nous sommes heureuses d'annoncer la reprise des vendredis créatifs : les après-midis du 11 et du 25 mars à venir sont réservés dans le hall du centre Multifonctionnel. Apportez votre tricot et vos bonnes idées, c'est une belle occasion de partager nos connaissances!

Nos réunions mensuelles reprendront également, toujours dans le respect des mesures de distanciation physique, dès ce mercredi 2 mars, à 19 h à la salle du conseil municipal. Si vous souhaitez vous joindre à nous pour une rencontre à titre d'invitée et que vous hésitez à devenir membre, c'est tout à fait possible de prendre part à une réunion mensuelle sans engagement.

Prenez bien soin de vous, et à bientôt!

Stéphanie Bélanger
Conseillère no 2
Responsable des communications
CommRecr.Fed10.ST-APOLLINAIRE@cfq.qc.ca

Filles d'Isabelle

Mon amie

Une amie, c'est précieux, c'est fragile! Il faut en prendre soin comme la prunelle de ses yeux.

On peut rendre quelqu'un heureux simplement en lui disant avec un sourire : *tu es mon amie!*

L'amitié se conserve au fond du cœur comme un bijou dans son écrin. Comme un frère, comme une sœur. Toutes ses années passées à cultiver une amitié ne sont pas du temps perdu, bien au contraire!

À se dire : « si j'avais su! ». Une amie, c'est un morceau de soi à part entière et crois-moi, tu es cette amie!

Ce ne sont pas les circonstances qui créent des joies, c'est de les partager avec toi!

J'aimerais profiter cette tribune pour souligner les vies Isabelliennes et de mariage de :

- Madame Monique et monsieur Roger Deblois : 50 ans de mariage.
- Madame Rita et monsieur Gaétan Audet : 50 ans de mariage.
- Madame Noëlla et monsieur Jean-Guy Desrochers : 55 ans de mariage.
- Madame Suzanne et monsieur Maurice Laroche : 55 ans de mariage.
- Madame Évelyne et monsieur Camil Pelletier : 60 ans de mariage.

55 ans de Filles d'Isabelle :

- Madame Jacqueline Chabot Berthiaume
- Madame Évelyne Pelletier Bélanger
- Madame Huguette Têtu

60 ans de Filles d'Isabelle : Mme Thérèse Bergeron

Bravo et toutes mes félicitations!

Prochaine réunion mensuelle : 16 mars à 13 h 30 au sous-sol de l'église de Saint-Agapit.

Unité - Amitié - Charité

Monique Defoy,
Régente du Cercle Madeleine de Verchères # 1110
418 881-3121



LICENCE POUR VOTRE CHIEN

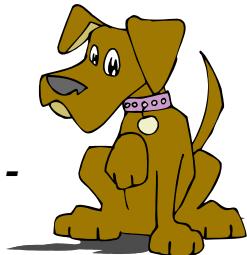
Une licence est obligatoire en vertu de la réglementation municipale. Vous pouvez l'obtenir au bureau municipal au coût de 20 \$ pour le premier chien et 25 \$ pour le deuxième.

Vous pouvez inscrire votre animal en remplissant le formulaire ci-dessous et en y joignant un chèque fait à l'ordre de la *Municipalité de Saint-Apollinaire* ou remplir le formulaire en ligne à www.st-apollinaire.com. Le tout doit être acheminé à nos bureaux, au 11, rue Industrielle. L'enregistrement, ainsi que la médaille de votre chien vous seront transmis par la poste dans les jours suivants.

Le fait de ne pas identifier votre animal est passible d'une amende beaucoup plus importante que les droits à payer, soit de 100 \$ à 1000 \$, plus les frais de garde si le chien est errant.

Si vous n'êtes plus en possession de votre chien, veuillez nous en aviser en communiquant avec nous au 418 881-3996 ou par courriel à municipalite@st-apollinaire.com afin de tenir nos registres à jour.

Merci de votre collaboration!



Formulaire pour LICENCE DE CHIEN

Nom et prénom du propriétaire *			
Adresse *			
Courriel *			
Tél. (résidence) *	Tél. (bureau) *	Tél.(cellulaire ou pers. contact) *	
Nom du chien *		Race *	
Sexe *	Couleur *	Vacciné * Date	Stérilisé * Date
<input type="checkbox"/> Femelle <input type="checkbox"/> Mâle		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Date de naissance *		N° de tatouage (s'il y a lieu)	



Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière

Élisabeth dit à son fils Jean :

« Alors que j'étais stérile, le Seigneur m'a permis de t'enfanter. D'un rameau qui semblait mort, le Seigneur a fait surgir la vie. Que son nom soit bénî à jamais ». Ainsi pour son Église chez nous.

MESSAGE DE L'ÉQUIPE PASTORALE

LE CARÈME ET LES SIGNES DU PRINTEMPS...

En ce temps de carême, une réflexion nous est proposée pour nos célébrations par la revue « Vie liturgique » : Avec Lui, renaître autrement. Renaître, n'est-ce pas notre désir après ce long temps de pandémie qu'on espère tous voir se terminer dans les plus brefs délais?

Aussi, voici un texte de réflexion d'un membre de notre grande Équipe pastorale, l'abbé Marcel Pellerin, prêtre associé, dans le contexte d'Église qui est le nôtre aujourd'hui... Bonne lecture...

IL ÉTAIT UNE FOIS

Un entrepreneur chevronné avait réussi avec beaucoup d'efforts et de détermination à monter son entreprise, bien épaulé par ses grands-parents qui lui avaient fourni temps et argent. C'était une réussite et il était devenu un modèle pour ses concitoyens.

Il avait maintenant trois enfants doués comme lui qu'il embaucha dès leur jeune âge à son entreprise. Assurément, il préparait de longue main sa relève avec soin. Mais un jour, l'aîné de ses enfants dit à son père qu'il ne se voyait plus comme un chef d'entreprise et opta pour un cours en art. Déçu le père ne s'en fit pas trop se disant qu'il lui restait deux autres enfants encore plus de pouvoir, espérant qu'ils apprécieraient davantage la mission de l'entreprise. Mais ce fut peine perdue, ses deux autres enfants quittèrent à leur tour l'entreprise. Ce fut un coup très dur pour cet entrepreneur qui dut trouver un partenaire et se placer sous la loi des créanciers.

Il réalisa qu'il avait fait fausse route et admis ses erreurs. Il redémarra son entreprise à beaucoup plus petite échelle.

Cette histoire est vraie, c'est celle de Louis Garneau, un Québécois bien de chez nous. Et non seulement son histoire est vraie, mais elle peut être inspirante pour nos communautés chrétiennes actuellement. Les jeunes ont déserté notre Église, non pas parce qu'elle n'a pas de quoi leur offrir, mais parce qu'ils trouvent ailleurs leur inspiration. On aurait beau leur donner nos bâtimens, ils n'en veulent pas. Pour eux ce n'est pas là que ça se passe. Ils ont une autre vision et une autre culture. Dommage pour nous qui aimons bien notre héritage, mais leur recherche est ailleurs. Si on ne prête pas l'oreille, on risque de couler sous nos dettes sans soupçonner qu'une Église nouvelle est en train de naître en dehors de nos murs. Voici ce que dit à ce sujet Yvon Poitras directeur de la revue APPOINT dans son livre intitulé LA VIE :

« Il est de plus en plus évident que la spiritualité chrétienne est recherchée et adoptée principalement comme sagesse de vie. La découverte par les personnes d'une sagesse capable de donner sens à leur existence entière est plus importante que l'appartenance à une religion. Les individus qui refusent de se dire rattachés à une religion sont de plus en plus nombreux ici et ailleurs. Nombre de nos compagnons et compagnes de route ont évolué vers un monde de l'interrogation, de l'expérience, du cheminement. Les écouterons-nous ? »

Marcel Pellerin, ptre



VACCINATION

Saviez-vous qu'un service d'accompagnement et de transport bénévole vers les Centres de vaccination COVID est offert gratuitement aux personnes de 50 ans et plus grâce au CAB et au CISSS? Nous répondons, dans la mesure du possible, à toutes les demandes et nous vous recommandons de prendre le rendez-vous de vaccination sur semaine.

Pour information communiquer:
Mélanie, intervenante au CPAL
418-728-4825 poste 102

Centre intégré
de santé et de services
sociaux de Chaudière-
Appalaches

Québec

Convergence
action bénévole



PRODUCTEURS DE BONS COUPS

AGROENVIRONNEMENT EN LOTBINIÈRE

LE PROJET

La MRC de Lotbinière regorge de fermes et d'entreprises qui œuvrent dans l'agroalimentaire. Cependant, les bonnes pratiques environnementales des productions sont souvent peu mises en avant.

En tant qu'organisme de bassin versant, l'OBV du Chêne a plusieurs fois eu l'occasion de constater l'implication des producteurs à travers différents projets touchant la qualité de l'eau en milieu agricole.

C'est ainsi qu'en 2019 a démarré le projet *Producteurs de bons coups*. D'une durée de 3 ans, le projet consiste à recenser les aménagements et pratiques agroenvironnementaux et à mettre en lumière leur maître d'œuvre.

Ainsi, vous pouvez maintenant découvrir vos producteurs de bons coups à travers différentes plateformes !

METTRE EN LUMIÈRE
LES BONNES PRATIQUES
DE NOS PRODUCTEURS

LES ACTIVITÉS

CARTE INTERACTIVE
tinyurl.com/CarteIntBonscoups

PORTRAITS DE PRODUCTEURS
tinyurl.com/PortraitsBonscoups

CAPSULES VIDÉO
tinyurl.com/CapsulesBonscoups

SITE OFFICIEL DU PROJET
www.obvduchene.org/bonscoups

et bien plus !



MERCI

À l'ensemble de nos producteurs de bons coups de la MRC de Lotbinière (recensés ou non) qui contribuent tous les jours à nos besoins agroalimentaires tout en posant des gestes concrets pour l'environnement et le futur. À tous nos partenaires qui ont contribué au succès de ce projet : UPA, MRC et municipalités de Lotbinière, etc.

Québec

Le projet Producteurs de bons coups a été financé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans le cadre du programme Territoires : priorités bioalimentaires.

OBV
du Chêne

Avec la participation financière de

MRC
Lotbinière

PDZA
PLAN DE DÉVELOPPEMENT
DE LA ZONE AGRICOLE
MRC DE LOTBINIÈRE

QUI SONT-ILS ?

Ce sont ces femmes et ces hommes de la MRC de Lotbinière qui œuvrent dans le milieu agricole et qui prennent en compte dans leur production l'importance de l'environnement. Ainsi, ces producteurs réalisent des bons coups (pratiques, aménagements, certifications) qui procurent de nombreux biens et services :



HAIE BRISE-VENT

La haie brise-vent, grâce à sa hauteur et sa densité, agit tel un peigne; elle ralentit la circulation du vent (limitant ainsi l'érosion au sol) et bloque une partie de la neige et des particules aériennes (poussière et autres) en provenance des champs. Les arbres quant à eux contribuent à la séquestration du carbone, à la régulation des températures environnementales et à l'embellissement des paysages.



BANDE RIVERAINE

La bande riveraine est une zone tampon entre le milieu agricole et le milieu aquatique. La présence d'arbres confère une stabilité aux berges alors que les plus petits végétaux filtrent les eaux de ruissellement chargées de résidus agricoles (poussière, matière fertilisante, etc.). La présence combinée d'eau et de végétation en fait également un habitat de choix pour la faune.



CONSERVATION DES SOLS

Le sol est naturellement composé d'éléments qui rendent le milieu productif (matière organique, mycorhize, microfaune, etc.). Des producteurs s'éloignent du travail conventionnel (comme le labour) et misent sur cette dynamique naturelle. Par exemple, l'utilisation de cultures de couverture ou l'application de résidus organiques permettent de protéger et d'enrichir le sol durablement.



AMÉNAGEMENT FAUNIQUE



Les populations d'oiseaux, de chauve-souris et d'insectes ont dernièrement subi des déclins importants. En milieu agricole, ils sont d'importants contributeurs à la pollinisation et/ou à la réduction des insectes ravageurs. L'installation de nichoirs et la préservation d'îlots de biodiversité (bandes fleuries, zones humides, etc.) contribuent à rendre le milieu plus accueillant pour cette faune champêtre.



AMÉNAGEMENT HYDROAGRICOLE

La gestion de l'eau en milieu agricole a un impact sur la qualité et la quantité d'eau disponible autant pour les producteurs que tous les autres utilisateurs. Le traditionnel étang d'irrigation permet à plusieurs producteurs d'irriguer sans dépendre du réseau de distribution d'eau. D'autres utilisent des concepts d'ingénierie avec l'irrigation au goutte-à-goutte (qui limite le gaspillage) ou la bande filtrante (qui assure la qualité de l'eau).



GESTION DES PESTICIDES

L'utilisation de pesticides, bien que parfois indispensable, implique des coûts monétaires et environnementaux. On peut en faire une utilisation parcimonieuse en appliquant les doses minimales, de manière curative (et non préventive) ou en utilisant des biocides sélectifs (affectant une seule espèce). Des alternatives à l'utilisation de pesticides existent comme l'utilisation de barrières physiques entre les insectes ravageurs et les cultures (filets d'exclusion) ou des méthodes de lutte biologique (préation, confusion sexuelle, etc.).



ÉTIQUETTE DE PRODUCTION

Les certifications font partie des nombreux outils pour identifier les productions qui répondent à certains critères. Par exemple, la certification biologique garantit une absence d'OGM ou pesticide de synthèse. On peut également parler de Lutte intégrée (gestion rationnelle de pesticides), permaculture (production autosuffisante) ou d'autres appellations moins connues comme éco-naturelle ou régénératrice.



Pour plus d'information
environnement@obvduchene.org
 418-925-3407 poste 230

L'organisme de bassins versants (OBV) du Chêne a pour mission d'améliorer la qualité de l'eau en préservant les fonctions écologiques des écosystèmes de son territoire.

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !



PROCÈS-VERBAUX DE FÉVRIER

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2022

ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT NO 920-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Municipalité de réviser sa réglementation afin de l'adapter aux formes plus intensives d'occupation du territoire, et ce, tout en s'assurant que le cadre normatif reste cohérent avec les bonnes pratiques d'urbanisme;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Municipalité de modifier et de préciser l'usage des remises desservant une habitation multifamiliale;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une consultation écrite sur le projet de règlement a eu lieu du 25 janvier au 7 février 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le no 920-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 920-2022

Avis de motion est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 590-2007 et ses amendements afin de préciser l'usage des remises desservant une habitation multifamiliale.

ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT NO 922-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de la part d'un promoteur immobilier afin de permettre l'usage habitation multifamiliale (H-4) maximum de 20 logements, dans la zone 196C en bordure de la route 273;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une consultation écrite sur le projet de règlement a eu lieu du 25 janvier au 7 février 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le no 922-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 922-2022

Avis de motion est par les présentes donné par Jason Bergeron, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 590-2007 et ses amendements afin de permettre les habitations multifamiliales de 20 logements maximum dans la zone 196C.

PIIA PATRIMOINE – 35, RUE DE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis de rénovation numéro 2021-781 pour la propriété située au 35, rue de l'Église;

ATTENDU QUE le projet consiste à remplacer les fenêtres du sous-sol;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2021-781 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

PIIA AFFICHAGE – 110, RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de certificat d'autorisation numéro 2022-004 pour la propriété située au 110, rue Industrielle;

ATTENDU QUE le demandeur désire remplacer l'enseigne murale sur le bâtiment principal;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de certificat d'autorisation numéro 2022-004 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

APPUI À LA CPTAQ – 583, RANG BOIS-JOLY

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour la propriété située au 583, rang Bois-Joly;

ATTENDU QUE la présente demande est pour poursuivre l'exploitation d'une sablière autorisée au dossier no 411769 et agrandir cette sablière d'une superficie totale d'environ 1.58 hectare, incluant l'aire d'entreposage et l'utilisation d'un chemin d'accès existant sur le lot 3 584 596 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QU'à l'extérieur de la zone agricole, il existe des espaces où l'exploitation d'une sablière est possible en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007, mais ces espaces ne sont pas disponibles;

ATTENDU QUE le requérant désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité.

APPUI À LA CPTAQ – 420, ROUTE DU BOIS-DE-L'AIL

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour la propriété située au 420, rang du Bois-de-l'AIL;

ATTENDU QUE la présente demande est pour l'exploitation d'une sablière d'une superficie totale d'environ .5 hectare, incluant l'aire d'entreposage et l'utilisation d'un chemin d'accès existant sur le lot 3 383 502 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QU'à l'extérieur de la zone agricole, il existe des espaces où l'exploitation d'une sablière est possible en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007, mais ces espaces ne sont pas disponibles;

ATTENDU QUE le requérant désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR LES PUITS NO 13-2021 ET 14-2021

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire poursuit ses travaux pour produire de l'eau potable en quantité et en qualité selon les normes édictées;

ATTENDU QUE des essais de pompage ont été effectués sur deux nouveaux ouvrages de captage, soit les puits numéro 13 et 14, situés sur le lot 3 384 836 dans le rang Bois-Joly;

ATTENDU QUE le lot 3 384 836 est inclus dans la zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAAQ);

ATTENDU QUE pour exploiter deux nouveaux puits municipaux et utiliser des chemins d'accès, la Municipalité doit obtenir l'autorisation de la CPTAQ;

ATTENDU QUE les infrastructures d'utilités publiques associées au réseau d'aqueduc sont permises dans chaque zone du territoire municipal en référence au règlement de zonage 590-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De procéder à la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit pour l'exploitation des puits numéro 13 et 14, situés le lot 3 384 836 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Lotbinière d'une superficie approximative de 14 218.8 mètres carrés incluant les chemins d'accès.

Adopté à l'unanimité.

INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA COMBEQ

ATTENDU QUE le 26^e congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) se tiendra du 21 au 23 avril 2022 au Centre d'événements et de congrès interactifs intégré de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser Cathy Bergeron, directrice générale adjointe, à participer au congrès de la COMBEQ pour un montant de 320 \$ plus les taxes applicables.

Qu'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget prévu, soit autorisée pour combler les frais de déplacement et d'hébergement.

Adopté à l'unanimité.

EMBAUCHE DE L'ÉQUIPE DE COORDINATION DU CAMP DE JOUR POUR LA SAISON 2022

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de coordination du camp de jour 2021 souhaite revenir pour la saison 2022;

CONSIDÉRANT QU'un excellent travail a été fait en 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'engager Claudie Asselin et Raphaëlle Marion à titre de coordonnatrices du camp de jour pour la saison 2022, selon les modalités prévues au contrat.

L'horaire de travail sera variable et à temps partiel jusqu'au mois de mai.

Le conseil municipal autorise Dany Lamontagne, directeur du service des loisirs, à signer les contrats de travail.

Adopté à l'unanimité.

ASSURANCES POUR LES PROFESSEURES DES ACTIVITÉS DE LOISIRS

ATTENDU QUE le service des loisirs et des sports de la Municipalité de Saint-Apollinaire retient les services de :

▪ Madame Rosalie Demers, à titre de professeure pour l'atelier de soccer 5-6 ans pour la session d'hiver 2022, pour une durée de 12 semaines (10 janvier au 4 avril 2022), à raison de 1 h par semaine, au taux de 20 \$ du cours;

▪ Madame Catherine Fay, à titre de professeure pour l'atelier de soccer 7-8 ans pour la session d'hiver 2022, pour une durée de 12 semaines (10 janvier au 4 avril 2022), à raison de 1 h par semaine, au taux de 20 \$ du cours;

▪ Madame Julie Ruel, à titre de professeure pour l'atelier de cuisine pour la session d'hiver 2022, pour une durée de 5 semaines (2 février au 3 mai 2022), à raison de 3 h par semaine, au taux de 100 \$ du cours;

ATTENDU QUE les 3 personnes mentionnées ci-dessus sont travailleuses autonomes, elles sont responsables de leurs obligations envers les autorités fiscales et gouvernementales concernées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescilla Bégin
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal demande à La Mutuelle des municipalités du Québec d'ajouter Rosalie Demers, Catherine Fay et Julie Ruel à titre d'assurées additionnelles exclusivement en regard des activités prévues ci-dessus.

Que le conseil municipal mandate la directrice générale pour signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 924-2022

Avis de motion est par les présentes donné par Jason Bergeron, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement no 924-2022 ayant pour effet de modifier l'annexe Q du Règlement no 806-2017 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPP).

Une présentation du présent règlement est faite séance tenante.

AUTORISATION À ÉQIP SOLUTIONS EXPERTS-CONSEILS INC. À SOUMETTRE UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire désire procéder au prolongement de l'égout sanitaire et du réseau d'aqueduc sur la rue Industrielle sur une longueur d'environ 930 m.l., incluant la construction d'un nouveau poste de pompage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a mandaté Johann Langevin, ingénieur de la firme ÉQIP Solutions Experts-Conseils inc. afin de réaliser l'ingénierie de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont assujettis à l'article 22 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement (LQE) et requièrent une autorisation du MELCC;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser ÉQIP Solutions Experts-Conseils inc. à soumettre une demande d'autorisation au MELCC pour le projet de prolongement de l'égout sanitaire et du réseau d'aqueduc sur la rue Industrielle, suivant les plans et devis du projet no MP21-207.

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur, confirmant que ceux-ci ont été réalisés en conformité avec l'autorisation accordée.

Adopté à l'unanimité.

OCTROI DU MANDAT POUR L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE, L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS, À LA FIRME NVIRA

ATTENDU QUE des prix ont été demandés pour une étude géotechnique, une évaluation environnementale de site phase I et une caractérisation environnementale des sols, en ce qui a trait à la réfection des tronçons des rues Industrielle, Masse, Principale et Rousseau;

ATTENDU QUE 2 offres ont été reçues, soit :

- Nvira à 36 700 \$ + taxes
- Groupe GÉOS à 47 000 \$ + taxes

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat pour l'étude mentionnée ci-dessus à la firme Nvira au coût de 36 700 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 921-2022 RELATIF À UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

ATTENDU QUE sur le territoire de la Municipalité, plusieurs immeubles en milieu rural ont des installations septiques non conformes au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r-22);

ATTENDU QUE la Municipalité est en droit d'exiger de certains citoyens la mise aux normes de leur immeuble en vertu du Règlement sur l'évacuation et

le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r-22), dont la responsabilité de l'application impose à la Municipalité;

ATTENDU QUE toute municipalité locale peut, par règlement, adopter un programme de réhabilitation de l'environnement et accorder une aide financière pour des travaux de mise aux normes, et ce, tel que stipulé à l'article 92 de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 10 janvier 2022 par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, suivi d'une présentation du règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 921-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 923-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 910-2021 ÉTABLISANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA RESTAURATION PATRIMONIALE

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, toute municipalité locale a compétence dans le domaine culturel;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît l'importance de la conservation et la restauration des bâtiments d'intérêts patrimoniaux sur le territoire de Saint-Apollinaire et souhaite soutenir les propriétaires dans leurs projets;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 10 janvier 2022, par Jason Bergeron, conseiller no 3;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 923-2022 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

ACCEPTATION DÉFINITIVE DU PROLONGEMENT DES RUES DU GRENAT ET DE L'AMÉTHYSTE (PHASE XI)

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le certificat de réception définitive signé par l'ingénieur de la firme SNC-Lavalin (dossier no 678 620) pour les travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et

d'égouts des prolongements des rues du Grenat et de l'Améthyste (phase XI);

ATTENDU QUE ces travaux ont fait l'objet d'un protocole d'entente avec le promoteur 9262-5961 Québec inc. en vertu du Règlement numéro 596-2007 sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescilla Bégin
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la cession des lots 6 202 629 et 6 202 630 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, appartenant à 9262-5961 Québec inc.

D'accepter la cession du lot 6 202 632 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, appartenant à Paysagiste 2000 inc.

Les rues cédées à la Municipalité pour la somme de 1.00 \$ sont considérées comme publiques, mais le promoteur n'est pas dégagé de ses engagements et de ses responsabilités quant à la bonne exécution et à la réalisation des travaux.

Que le conseil autorise le maire Jonathan Moreau ou le maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, les actes relatifs à cette cession.

Adopté à l'unanimité.

ACCEPTATION DÉFINITIVE DES OUVRAGES DU PROLONGEMENT DES RUES DES TURQUOISES, DU SAPHIR ET DES RUBIS (PHASE XII)

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le certificat de réception définitive signé par l'ingénieur de la firme SNC-Lavalin (dossier no 678 620) pour les travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc dans les prolongements des rues des Turquoises, du Saphir et des Rubis;

ATTENDU QUE ces travaux ont fait l'objet de protocoles d'entente avec les promoteurs Gestion VJR inc. et 9262-5961 Québec inc., en vertu du Règlement numéro 596-2007 sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la cession du lot 6 329 716 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, appartenant à 9262-5961 Québec inc.

D'accepter la cession des lots 6 329 715, 6 329 717 et 6 329 718 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, appartenant à Gestion VJR inc.

Les rues et les sentiers piétonniers cédés à la Municipalité pour la somme de 1.00 \$ sont considérés comme publics, mais les promoteurs ne seront pas dégagés de leurs engagements et de

leurs responsabilités quant à la bonne exécution et à la réalisation des travaux.

Que le conseil autorise le maire Jonathan Moreau ou le maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à cette cession.

Adopté à l'unanimité.

ACCEPTATION DÉFINITIVE DES RUES DU NOUVEAU DÉVELOPPEMENT « LES BOISÉS DU CAP INC. »

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les plans finaux de l'ingénieur Simon Leblanc, pour les travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts dans les prolongements des rues du Boisé et de la Forêt;

ATTENDU QUE ces travaux ont fait l'objet d'un protocole d'entente avec le promoteur « Les Boisés du Cap inc. » en vertu du Règlement numéro 596-2007 sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la cession des lots 6 266 663, 6 266 680 et 6 266 681 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, appartenant aux Boisés du Cap inc.

Les rues et le terrain pour le futur parc, cédés à la Municipalité pour la somme de 1.00 \$, sont considérés comme publics, mais le promoteur ne sera pas dégagé de leurs engagements et de leurs responsabilités quant à la bonne exécution et à la réalisation des travaux.

Que le conseil autorise le maire Jonathan Moreau ou le maire suppléant Alexandre D'Amour et la

directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à cette cession.

Adopté à l'unanimité.

AUTORISATION DE SIGNATURES - PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC GROUPE IMMOFLEX INC.

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté la résolution no 18407-01-2021 le 11 janvier 2021 pour autoriser le Groupe Immoflex inc. pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts le long de la route 273;

ATTENDU QUE le projet présenté par le Groupe Immoflex inc. implique également la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts en façade lot 4 205 716, appartenant à Monsieur Kenny Thériault;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil autorise le maire Jonathan Moreau ou le maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente avec Groupe Immoflex inc. pour la construction d'infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de voirie le long de la route 273;

Le conseil accepte que les infrastructures sur la rue des Turquoises soient réalisées dans la phase II du projet. Les permis de construction pour le 2^e et le 3^e immeuble de 12 logements pourront être délivrés lorsque le protocole d'entente pour la phase II du projet sera signé.

Adopté à l'unanimité.

AUTORISATION DE SIGNATURES - PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC PAYSAGISTE 2000 INC.

ATTENDU QUE le 11 janvier 2021, la Municipalité a appuyé la réalisation du plan d'ensemble déposé par Paysagiste 2000 inc. pour des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur le lot 5 608 884;

ATTENDU QUE le promoteur a obtenu l'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE le promoteur veut débuter les travaux au printemps prochain pour le bouclage de la rue du Grenat (lot projeté 6 414 453);

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser le maire Jonathan Moreau ou le maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente avec Paysagiste 2000 inc. pour le bouclage de la rue du Grenat (lot projeté 6 414 453).

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 925-2022

Avis de motion est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement no 925-2022 sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Une présentation du présent règlement est faite séance tenante.

Bénévoles recherchés



- Animation d'ateliers (nouvelles technologie, alphabétisation ou francisation)**
- Tutorat (accompagner les personnes dans leur apprentissage)**
- Garder les enfants des adultes pendant qu'ils sont en formation**
- Transport bénévole (frais de déplacement remboursés)**

Dans nos nouveaux locaux à Issoudun ou dans les municipalités

Information ou inscription: 418 728-2226 / abclotbiniere.com / info@abclotbiniere.com
ABC Lotbinière 268 rue principale, Issoudun, Qc, G0S 1L0

ATELIERS (HOMMES, FEMMES, ENFANTS, PARENTS, GRANDS-PARENTS, TOUS TYPES DE FAMILLES (SÉPARÉES, RECOMPOSÉES,..)

Chouette & Pirouette Mardi au vendredi 9h à 11h	Ateliers-découvertes Parents-Enfants (0-5 ans) développement de l'enfant Entre Parents (échanges et partage sur la vie de parent).
Bébé-Câlin Mercredi 13h à 15h	Ateliers-découvertes Parent-bébé. Activités de stimulation, information. Échanges sur différents thèmes
Stimulation langage motricité fine Samedi 9h30 à 11h30	Ateliers Parents – enfants 3-6 ans. Explorer les défis moteurs et de langage... Jeux collectifs, psychomoteurs et motricité fine. Soutien en groupe et en individuel
Circuits motricité (moins de 13 mois, 3 ans, 5 ans) Samedi 9h30 à 11h30	Ateliers parents-enfants favorisant la découverte et le développement moteur de l'enfant. Parcours adaptés, reproductibles par les parents. Notions de sécurité.
Je crée mes livres en famille Samedi de 13h30 à 15h30	Atelier parents-enfants 3 à 12 ans Techniques simples et moyens accessibles pour apprendre à faire ses livres.
Conscience émotionnelle Jeudi 9h30 à 11h30	Apprendre à exprimer et accueillir tes émotions, vivre le moment présent.
Santé physique et mentale Vendredi 9h30 à 11h	Exercices et techniques pour vous détendre, vous dégourdir et vous revigorer
Lire pour grandir Lundi 9h30 à 11h30	Atelier parents-enfants, découvrir les multiples plaisirs dans l'éveil à la lecture
Cultivez votre vivacité cognitive (musclez vos méninges) Mardis 9h30 à 11h30	Développer et entretenir vos capacités cognitives, connaissances, stratégies, vitalité intellectuelle, apprentissages, vivacité d'esprit, autonomie...

LES APRÈS-MIDIS THÈMES 13 à 15h

(adultes hommes, femmes de tous âges)

Les Après-midis thèmes sont enrichis d'une période de discussion-échanges sur différents sujets touchant le volet du jour

MARDIS-CUISINE	MERCREDIS-PÉRINATALITÉ	JEUDIS-CRÉATIVITÉ
On cuisine ensemble pour notre quotidien Discussion Sujets économiques	Accompagnement de grossesse, accompagnement de jeunes parents Discussion Vie de famille (de tous les genres)	Diverses expériences de création de tous les genres Discussion Moi, où j'en suis

REGROUPEMENT DES JEUNES DE LOTBINIÈRE

MARS 2022

BONS COUPS DES JEUNES

- Participation de 11 jeunes à l'atelier sur le bien-être numérique donné par la fondation le CIEL
- Plusieurs activités réalisées en MDJ et dans les écoles secondaires sur l'estime de soi, les relations interpersonnelles et la promotion de la vie pour le mois « On s'love »
- Participation des trois MDJ au Quiz PRÉCA pour les Journées de la persévérence scolaire



**REGROUPEMENT
DES Jeunes
DE LOTBINIÈRE**

À VENIR

- Mars : Début du programme de 6e année « À la Conquête de ta MDJ ! »
- 8 mars : Valcartier
- 9 mars : Atelier sur l'amitié et l'anxiété animé par une étudiante en soins infirmiers
- 10 mars : Journée de l'Efflo
- 19 mars : Défi Laser & ISaute

Activités offertes pour tous les jeunes de 12 à 17 ans de la MRC de Lotbinière

Municipalité St-Apollinaire

11, rue Industrielle
Saint-Apollinaire, Québec G0S 2E0

Tél. : 418 881-3996
Téléc. : 418 881-4152



Postes	Fonctions
221	Julie-Ann Charest, secrétaire-réceptionniste
224	Louise Camiré, inspecteur en bâtiment et environnement
225	Julie Paré, secrétaire administrative - taxation
227	Jonathan Moreau, maire
229	Cathy Bergeron, directrice générale adjointe
232	Martine Couture, directrice générale
233	Manon Côté, secrétaire, responsable du journal
235	Nathalie Breton, adjointe à l'inspecteur en bâtiment
240	Josée Martineau – secrétaire administrative - comptabilité

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

www.st-apollinaire.com 



SAAQ
Tél. : 418 881-7227

Ouvert : lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 8 h 30 à 16 h 30
Jeudi : de 8 h 30 à 20 h

www.saaq.gouv.qc.ca



Travaux publics

Tél. : 418 881-3996, poste 223
Urgences : 418 808-9406

Inspecteur des travaux publics : Renault Lepage

Centre Multifonctionnel



20, rue Terry-Fox
Saint-Apollinaire, Québec G0S 2E0

Tél. : 418 881-3996

Postes	Fonctions
231	Dany Lamontagne, directeur du service des Loisirs
239	Jean-Michel Blouin, adjoint aux loisirs
237	Location de salles et inscription pour cours

Régie intermunicipale

Ordures ménagères

Tél. : 418 881-3996, poste 222

Directrice de la Régie : Mélanie Boily



Bibliothèque

Tél. : 418 881-3996, poste 250

Dimanche : 9 h à 12 h
Mardi : 13 h 30 à 20 h 30
Mercredi : 9 h à 11 h
et 13 h 30 à 17 h 30
Jeudi : 15 h 30 h à 20 h 30
Samedi : 9 h à 12 h
Lundi et vendredi : FERMÉE



Caserne de pompier

Pour permis de brûlage ou information

Tél. : 418 881-3996, poste 238
Cellulaire : 418 808-9410

Directeur du service incendie : Martin Miller



Mobilité.s, un territoire de possibilités

Une démarche participative et inclusive sur la mobilité durable à Saint-Apollinaire

Le projet Mobilité.s, un territoire de possibilités, mené par l'organisme Accès transports viables à Saint-Apollinaire, va bon train! Vous avez été près de 300 citoyennes et citoyens à répondre à l'enquête en ligne concernant les déplacements dans la municipalité.

Par ailleurs, la marche exploratoire du 10 novembre dernier a permis aux personnes présentes de participer à la réflexion sur les freins et opportunités en matière de mobilité durable et de sécurité routière au cœur du village. Nous vous remercions chaleureusement de votre participation!

Vous aimeriez vous impliquer à votre tour? Ne manquez pas nos prochaines activités!

Marche exploratoire

6 avril 2022, 16h

Rendez-vous à l'entrée principale du Centre Multifonctionnel Saint-Apollinaire. Aucune inscription requise.

Prenez part à la seconde marche exploratoire, équivalente à une séance extérieure de diagnostic territorial sur les aménagements favorables à la marche et au cyclisme.



Visitez notre site web pour plus d'information : www.mobilite-s.org

Ce projet bénéficie d'une aide financière du gouvernement du Québec tirée du programme Action-Climat Québec et rejoint les objectifs du Plan pour une économie verte 2030.

